



PROFESSIONNELS - TECHNICIENS - MAITRISES - CADRES D'AIR FRANCE



05 novembre 2009

L'augmentation des Cadres

L'information serait tombée comme une bonne plaisanterie si elle n'avait pas concerné toute la corporation de l'encadrement qui porte déjà le lourd tribut du manque de reconnaissance et de considération dans les entreprises.

Le scoop : les salaires des Cadres augmenteraient plus vite que le pouvoir d'achat ! Certainement pour certains dans certaines filières mais pas globalement. Il faut y regarder de plus près avant d'exploiter, de manière éhontée, la dernière enquête de l'APEC sur ce sujet sensible. Evidemment, si vous annoncez indistinctement que les Cadres sont tous augmentés comme s'il s'agissait d'une catégorie homogène, vous allez remporter un gros succès d'estime auprès des ultras de tout bord qui veulent stigmatiser une catégorie de personnels soi-disant privilégiée.

BILLET D'HUMEUR
Chaque semaine, un sujet d'actualité à lire sur notre site www.cfecgcaf.fr

- Qui osera croire que la crise se traduit par un surcroît de mobilité qu'il faut bien compenser, tout au moins partiellement ?
- Qui osera rappeler que la pression fiscale en forte augmentation touche d'abord les Cadres qui eux, payent intégralement leurs impôts ?
- Qui ira regarder si la perte du pouvoir d'achat du revenu disponible des Cadres, dûment enregistrée par une enquête de la CFE-CGC continue ses ravages ?
- Qui rappellera que ni le salaire médian, ni le salaire moyen des Cadres n'ont évolué depuis 5 ans ?
- Qui, enfin, se souviendra qu'il faut combattre les excès des salaires individualisés, source de pression de toutes sortes ?

Certainement pas les commentateurs peu avisés du monde du travail qui annoncent à grand renfort de trompettes que les Cadres sont les nantis de la crise avec des salaires augmentant plus que la moyenne nationale.

Vous l'aurez compris, la CFE-CGC d'Air France ne partage pas les réactions enregistrées à la parution des chiffres de l'APEC. Nous préférierions que l'on rappelle que trop de salariés sont classés en catégorie Cadre uniquement pour pouvoir être mieux exploités et payés au « mérite », c'est-à-dire en dessous du plafond de la Sécurité Sociale, en dessous du salaire charnière de l'AGIRC. S'ils sont classés Cadre, c'est aussi pour pouvoir dispenser l'entreprise du paiement des heures supplémentaires. Quant à se souvenir de ce qui se passe lors d'un accident du travail, à savoir que l'indemnité ne couvre qu'une partie du salaire Cadre et qu'en plus, certains veulent la fiscaliser.

Messieurs nos Dirigeants, continuez à tirer sur ceux qui, avec d'autres, sont les premiers à vouloir faire avancer le pays. Lorsqu'un pays s'acharne à ce point contre l'une des catégories les plus essentielles à son fonctionnement, il ne faut pas s'étonner ensuite qu'il aille mal...

L'adage favori du moment : « pour gagner plus, il faut travailler plus » Une recette nationale dont l'encadrement n'a pas bénéficié.

Edifiant pour cette catégorie professionnelle oubliée puisque corvéable à merci de l'avis de tous les entrepreneurs mais ça n'aura qu'un temps...

Ronald NOIROT, Secrétaire Général de la CFE-CGC d'Air France.

Publié et imprimé par **CFE-CGC AIR FRANCE**

Site Internet : <http://cfecgcaf.fr> - Contact : dome@cfecgcaf.fr - Tel : 01 41 56 04 70 - Fax : 01 41 56 04 79